



Lycée Français International Denis Diderot Année scolaire 2022-2023

Compte Rendu **CONSEIL D'ADMINISTRATION** – Minutes **Board of Directors' meeting**

JEUDI 15 JUIN 2023 / THURSDAY 15 JUNE 2023

Compte rendu rédigé les 16 et 19 juin 2023

NOM DES PARTICIPANTS	FONCTION	Prés.	Exc.	Abs
Arnaud SUQUET	Ambassadeur de France		X	
Denis SAINTE-MARIE	Conseiller de coopération et d'action culturelle (COCAC)	X		
Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER	Conseiller des Français de l'Etranger	X online		
Bruno MARIS	Proviseur	X		
Frédéric ROURE	Directeur administratif et financier	X		
Claire KARADI	Directrice du primaire	X		
Christelle ADJAGBA	Représentante du personnel administratif	X		
Elisa ROCHAT	Représentante du personnel enseignant secondaire		X	
Gwenaëlle BEAUCHEMIN	Suppléante du Représentant du personnel enseignant primaire	X		
Mildred N PITA	Présidente CG /Resp. Commission RH	Proxy EG	X	
Emilie GASC	Vice-Présidente CG/ Resp. Comm. Hygiène/Cantine	X		
Armando M SIROLLA	Trésorier CG/Resp. Commission Finance	X		
Josie WANG	Secrétaire CG /Resp. Commission Communication	Proxy EG	X	
Bity DIENE	Membre CG	X Online		
Omar ZARAI	Vice- trésorier	No Proxy	X	
Philippe TISSIER	Membre du CG-Commission Maintenance / Sécurité	Proxy AS	X	
Carlos SHYIRAMBERE	2ème vice-trésorier CG	No Proxy		
Esryne ONGOMA	Membre du CG	Proxy AS		
Ebby GATAMU	Membre du CG	No proxy	X	
Marie-Noëlle SENYANA-M	Chargée de mission auprès de l'APE	X		
Invités / Autres participants :		Diffusion version publique: tout le staff et tous les membres de l'association des parents d'élève via le site internet		

Annexes : Notes d'aide à la décision

AGENDA

1. Quorum CG – Approbation du compte-rendu du CA du 24/05/2023 / Approval of minutes of May 25, CA
2. Message de l'Ambassade de France / Words from French Embassy
3. Points saillants sur les aspects pédagogiques / Pedagogical Highlights
4. Situation financière – Commission Finance / Financial Situation – Finance Commission- Votes
 1. Adopter une grille salariale unique en kenyan shilling (tx de change utilisé :127 kes)
 2. Augmenter de 15% les salaires les plus bas, se trouvant en catégorie K et L (13 staff).
 3. Payer au 30 juin les 60% de pénalités de la dette KRA, correspondant à ksh 7,086,219
 4. Augmenter de 7% le loyer annuel du terrain payé par le LFDD à l'Ambassade : 2,7 mios kes
 5. Mesures incitatives pour le paiement des frais de scolarité en Euros : réduction de 15% pour paiement annuel au 31/08 / Réduction de 5% pour paiement annuel au 30/09 / Tx fixe annuel de 1€ =127 kes

5. Commission Ressources Humaines – Votes / Human resources Commission – Votes
 1. **Passage en CDD2**: Notes pour 4 staff / 1 staff without note
 2. **Passage en CDI**: Note for 1 staff / 1 staff without note
 3. **Extension de la période d’essai** d’1 semaine (sept 2023) pour 2 staffs recrutés le 15 mai
 4. **Recrutements** (selon notes)
 5. **Indemnités de déplacement en cas de congé** : (paiement après les 12 premiers mois de contrat puis au pro rata chaque mois))
 6. **Bourses scolaires internes** : (pas de note)
 7. **Bonus de 100,000 kes pour un staff /**
6. Commission Hygiène/Cantine / Hygiene & Canteen Commission
7. Commission Maintenance/Sécurité / Maintenance & Security Commission
8. Commission Communication / Communication Commission

AoB:

PROCHAIN CONSEIL D’ADMINISTRATION : DATE A CONFIRMER EN SEPTEMBRE

NEXT CA: DATE IN SEPTEMBER

La réunion débute à 10h15. La Vice-présidente de l’APE salue tous les participants et les remercie pour leur présence. Elle précise que la réunion se déroulera en français, langue que tous les participants comprennent.

1. Le quorum est atteint avec 2 membres du CG en présentiel (la vice-présidente et le trésorier) et 1 membre en distanciel. Les deux membres présents dans la salle ont reçu chacun deux procurations : Emilie a les procurations de Mildred PITA et Josie WANG, et Armando, celles de Philippe TISSIER et Esryne ONGOMA.

Le total des votes sera compté sur 7.

Le compte-rendu du dernier Conseil d’Administration du 27 Mai 2023 est approuvé par 7 voix sur 7.

La présidente de séance donne la parole au représentant de l’Ambassade de France.

2. Message de l’Ambassade

M. Denis Sainte Marie relève que depuis deux ans, l’ensemble de la communauté scolaire (le comité de gestion, la direction et ses différentes instances) a entamé un processus de consolidation après avoir supporté le redressement fiscal et le Covid 19. Ceci nous a permis d’aboutir à une vision partagée du Lycée, qui compte maintenant 620 élèves, qui s’inscrit dans le réseau scolaire de l’AEFE (566 établissements) et dont les points forts reposent sur la rigueur de l’enseignement, un programme bilingue, un Bac Français International et un apprentissage de la citoyenneté qui se voit entre autres par la qualité des échanges et de l’implication des élèves participant au programme MUN. L’ouverture d’une TPS (toute petite section) pour attirer de nouveaux parents. A relever aussi que c’est un établissement sécurisé. Parmi les points faibles : La vétusté des locaux même si certains travaux ont pu être faits comme les aménagements extérieurs, la peinture des façades et la rénovation du gymnase. La rénovation de l’amphithéâtre est remise à plus tard pour cause de manque de trésorerie.

Malgré la hausse des frais d’écologie, l’établissement reste encore parmi les moins chers, par ex. à 70% des frais de scolarité de Braeburn, du moins pour les français et les kenyans. L’offre d’AES se professionnalise, la situation du Lycée au sud de Nairobi représente un grand vivier d’élèves même si une réflexion est en cours sur l’ouverture d’une antenne au nord.

Le dossier de redressement fiscal va pouvoir être clos mais le dialogue social est à poursuivre. L’un des grands chantiers des futures années est un projet immobilier de développement du Lycée pour lequel nous pourrions obtenir un Plan de Garantie de l’Etat auprès de l’AEFE, comme ce fut le cas pour le Lycée Français de Kigali.

Enfin, des conventions sont à renouveler :

- La convention d’occupation précaire du terrain sur lequel se trouve le Lycée est arrivée à son terme fin mai.
- La convention AEFE-APE avec une possible délégation gestionnaire à l’équipe de direction qui se termine au 18 septembre
- Une Association des Amis du Lycée, qui pourrait être lancée à l’occasion de la fête du 24 juin.

Le Directeur General de l'AEFE a confirmé qu'il ne pourrait pas être présent lors de l'Anniversaire des 60 ans et qu'aucun autre représentant de l'AEFE ne sera-là.

Le trésorier souligne que malgré cette absence, l'anniversaire des 60 ans doit être vu comme une opportunité de visibilité, à laquelle des personnalités doivent être invitées, comme invités d'honneur en plus de l'Ambassadeur. comme par exemple la Vice-présidente de l'Assemblée Nationale dont les enfants ont été scolarisés ici.

Par contre l'Ambassadeur serait présent l'après-midi du 24 juin et proposait d'inviter la Vice-présidente de l'Assemblée Nationale dont les enfants ont été scolarisés ici pour participer à un moment officiel avec plantation d'arbres et lancement de l'Association des Amis du Lycée.

D'autres kenyans francophones et francophiles pourraient être invités ainsi que les anciens du Lycée à travers un appel lancé sur les réseaux sociaux, leur demandant de s'inscrire. De même, un réseau d'Alumni devrait être mis en place. L'équipe de communication de l'Ambassade pourrait être mise à contribution.

Le Proviseur donne plus de précisions quant à l'absence du DG. La visite a été annulée à cause de sa nomination comme Ambassadeur au Vietnam et malheureusement le chef de secteur est malade. Il a proposé de nous envoyer un message vidéo court qui serait diffusé lors de la journée du 24. Les invitations peuvent également être adressées aux ambassades francophones, au National Treasury et au KRA. Elles doivent venir de la direction de l'établissement.

De même une invitation pour Aude Desmoustiers qui représenterait les Conseillers Consulaires des Français de l'Etranger ainsi que pour Betty Robin qui représente l'Union des Français de l'Etranger.

Certaines invitations ont été transmises par courrier mail. La Direction doit rapidement envoyer les autres et les distribuer par What's App.

3. Aspects pédagogiques : Période du 25 mai au 15 juin

Aspects pédagogiques	Pedagogical aspects
<p>➤ Labellisation</p> <p>➤ EFE3D Établissement français à l'étranger en démarche de développement durable</p> <p>L'établissement continue à développer des actions et vient d'obtenir le label de niveau 2</p> <p>➤ Génération 2024</p> <p>Le LFIDD vient de recevoir la labellisation en récompense de ses actions dans le domaine du sport. Cela doit permettre une nouvelle implusion dans les projets sportifs.</p>	<p>Certification</p> <p>EFE3D (French establishment abroad working towards sustainable development)</p> <p>The school continues to develop its actions and has just been awarded the level 2 label.</p> <p>Generation 2024</p> <p>LFIDD has just been awarded the label in recognition of its actions in the field of sport. This should provide fresh impetus.</p>



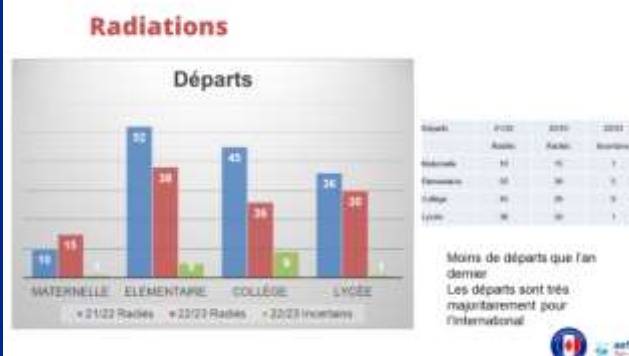
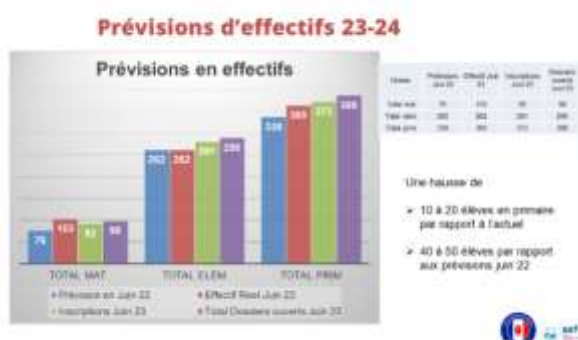
Le LFDD a reçu la reconnaissance de l'AEFE pour 2 labels :

EFE3D : Le Lycée vient d'obtenir le **label de niveau 2** en reconnaissance aux actions développées par le Lycée depuis plusieurs années dans le cadre du Développement durable. Le niveau 3 est très exigeant et un travail en profondeur sera requis pour l'atteindre au cours des deux prochaines années.

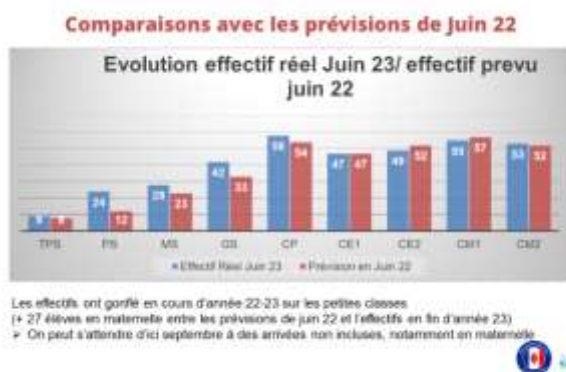
Génération 2024 :

La labellisation a été accordée en reconnaissance de l'engagement du Lycée pour les actions sportives et tout ce qui a trait aux valeurs du sport. Ce label créé dans le cadre des JO de 2024, a vocation à perdurer après 2024 en reconnaissance de tout ce qui se met en place en faveur du sport, sur tous les niveaux, de la maternelle à la Terminale. La signature mail de l'établissement va mettre en évidence ces logos.

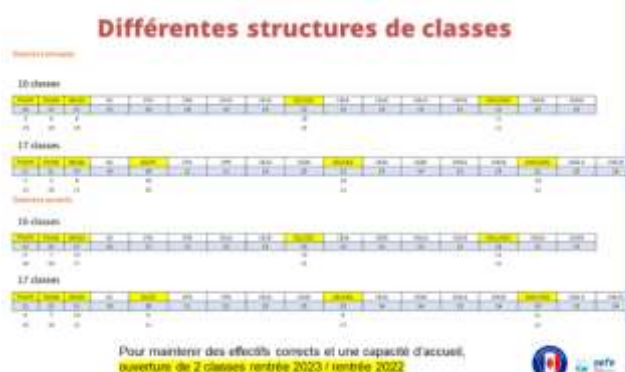
Prévision des effectifs 2023-2024 :



Cette année, nous retrouvons une croissance en élémentaire de 20 nouveaux élèves actuellement et de 40 à 50 élèves, si l'on compare aux **effectifs prévus** à la même date l'année dernière. Cette hausse significative est due non seulement aux nouvelles inscriptions mais aussi à un nombre de départs moins élevé que l'année dernière, sauf pour le niveau maternelles (15 départs cette année au lieu de 10 l'an dernier). Pour les autres niveaux : en élémentaire : 38 cette année / 52 départs l'an passé, au collège 26/45 départs et au Lycée 30/36. Les départs étant majoritairement justifiés pour raisons de déménagements vers l'international. En ce qui concerne les départs pour l'Ecole de Runda, 3 élèves partent à Runda et 2 en reviennent.



Les effectifs prévus dans les grandes classes de CM1-CM2 restent très stables, par rapport à l'an passé, par contre sur les petites classes on observe de gros écarts dus aux arrivées tardives non prévues en juin, surtout en maternelles. Si cela se reproduit encore cette année, les effectifs seront plus élevés dans les petites classes. Actuellement les inscriptions fermes se rapprochent de l'effectif actuel dans les petites classes mais ont augmenté du CE1 au CM2.



L'année dernière a vu une ouverture de 15,5 classes (½ classe de TPS) et cette année 17 classes sont à prévoir pour absorber l'effectif actuel, avec la création de doubles niveaux pour avoir une marge d'accueil en cours d'année (CM1-CM2 / CE1-CE2 / GS-CP). Le recrutement d'un enseignant supplémentaire est à prévoir.

Pour les salles de classe, une deuxième salle de langues devra être utilisée. A prévoir pour l'an prochain, la construction d'une salle de classe maternelle supplémentaire.

A ce sujet, un architecte est venu pour voir l'emplacement possible de cette classe et a estimé un budget de 6 millions de KES, (environ 50,000 Euros), pour une construction en préfabriqué qui nécessiterait tout au plus 2 semaines pour l'installation, même en cours d'année.

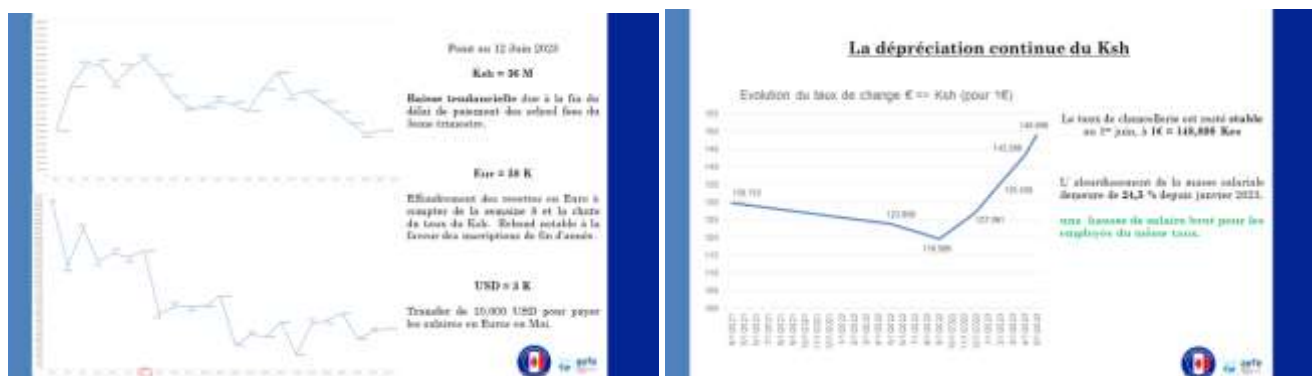
A noter, cette classe était prévue dans le budget 2023 maintenance/investissement de 41,5 millions de KES voté par le CA en décembre 2022, mais la capacité d'auto-financement a été réduite suite à la dévaluation du KES. Le DAF présentera un rapport d'utilisation et solde de cette somme de 41,5 millions de KES, une fois que l'impact de la nouvelle grille des salaires sera connu.

En ce qui concerne l'école de Runda, le COCAC est en contact régulier avec sa Directrice et suit le développement de ce projet car il y a de la place pour deux établissements français à Nairobi et cela s'inscrit dans la politique de doubler les effectifs des élèves dans le système AEFÉ en s'appuyant également sur le secteur privé.

Question du recrutement à lancer pour l'ouverture des nouvelles classes : à voir dans le pool des remplaçants

4. Situation Financière

4.1. Regards sur la trésorerie



Une légère remontée suite à la relance des impayés et aux inscriptions non prévues de fin d'année ainsi qu'à la suspension du paiement de la dette AEFÉ de 2021.

Actuellement, 36 millions de KES / 58 k Euro / 3K USD. Un transfert de 10 k USD avait été effectué sur le compte en Euros, pour payer les salaires en Euros. Malgré la dépréciation du shilling kenyan, le taux de chancellerie reste stable à 1 Euro = 148 ksh.

4.2. Dérapage de la masse salariale



Un alourdissement de la masse salariale de 24,5% depuis février 2023, représentant une surconsommation totale de 13,5 mios Kes, non budgétisée pour cette ligne et qui doit être prise sur nos réserves d'auto-financement. Actuellement 44,8% du budget RH consommé au 31 mai.

4.3. Recouvrement des frais de scolarité



Le taux de recouvrement des frais de scolarité est de 91,5% pour le 3^e trimestre. Il reste encore 11 mios kes à recouvrir avant la fin de l'année scolaire. A noter que les encaissements arrivent chaque jour, car d'une part les pénalités ont été appliquées, les relances régulières sont faites et surtout le blocage des réinscriptions sur EDUKA, en raison d'impayés.

Actuellement sur 615 élèves éligibles, 343 sont réinscrits, 84 radiés, 128 en cours de réinscriptions et 60 élèves bloqués pour cause d'impayés.

4.4. Dette KRA



Le courrier envoyé en décembre 2022 a obtenu une réponse du Bureau du Trésor accordant une exonération pour 40% des pénalités et intérêts au lieu des 100% demandés sur les 11,8 mios restants. Il s'agira donc de payer 7 mios Kes à payer au 30 juin 2023.

Le trésorier du Comité de gestion comprend l'enjeu et accepte la décision de la direction mais est déçu de devoir payer des pénalités qui selon lui auraient pu être effacées par le KRA. A l'avenir, nous devons penser à faire appel à des parents de l'APE, qui ont des contacts auprès d'instances kenyanes comme le KRA, afin de plaider en faveur du Lycée pour réduire ce type de dépenses.

Le COCAC souligne que le 30 juin correspondant à la fin de l'année fiscale, le délai est trop court pour faire appel. L'Association des amis du LFDD pourrait être un relais pour de tels contacts.

A noter que l'AEFE a accepté que la dette fiscale est extra budgétaire, mais cela représente de la trésorerie en moins. Ce risque de 11,5 mios kes avait été provisionné dans l'enveloppe d'auto-financement des projets d'investissements et maintenance de 41,5 mios.

4.5. Dette AEFE et remontées 2023 AEFE

ETAT DES REMBOURSEMENTS :

Mois	2022	2023	2024
Janvier	22 000	22 000	22 000
Février	22 000	22 000	22 000
Mars	22 000	22 000	22 000
Avril	22 000	22 000	22 000
Mai	22 000	22 000	22 000
Juin	22 000	22 000	22 000
Juillet	22 000	22 000	22 000
Août	22 000	22 000	22 000
Septembre	22 000	22 000	22 000
Octobre	22 000	22 000	22 000
Novembre	22 000	22 000	22 000
Décembre	22 000	22 000	22 000
Total	264 000	264 000	264 000

Autorisation de suspension des remboursements octroyés par l'Agence comptable par courrier en date du 2 avril 2023.

Obligation d'affecter un contrepartie sur la période août-déc. 2023, soit des mensualités de 20 000 €.

ETAT DE LA FACTURATION :

Mois	2022	2023	2024
Janvier	945 000	945 000	945 000
Février	945 000	945 000	945 000
Mars	945 000	945 000	945 000
Avril	945 000	945 000	945 000
Mai	945 000	945 000	945 000
Juin	945 000	945 000	945 000
Juillet	945 000	945 000	945 000
Août	945 000	945 000	945 000
Septembre	945 000	945 000	945 000
Octobre	945 000	945 000	945 000
Novembre	945 000	945 000	945 000
Décembre	945 000	945 000	945 000
Total	11 340 000	11 340 000	11 340 000

Dette 2021 : L'AEFE a approuvé la suspension des paiements mensuels de 22,000 Euros de la dette 2021, pour 4 mois d'avril à fin juillet 2023, sous condition qu'ils soient reportés sur les 5 derniers mois de l'année, d'août à décembre 2023 (39,600 Euros/mois).

Remontées AEFE 2023 : Les factures reçues à ce jour pour 2023 correspondent à un montant de 945,000 Euros, duquel a été déduit un montant de 52,000 euros, correspondant aux bourses AEFE attribuées. Une facture viendra en octobre et le compte final en décembre car ce sont des factures prévisionnelles. Au total un montant d'1,2 mios d'euros qui, généralement est payé entre septembre et décembre de l'année scolaire suivante, voire jusqu'à février, comme ce fut le cas pour l'année 2022.

4.6. Grille salariale unique en KES

La situation actuelle

En Mai 2023, 84 salariés en droit local :

69 salariés rémunérés en Kes

15 salariés rémunérés en Euros

Dont 13 salariés sur la base d'une grille en KES

Dont 4 salariés sortants au 31/08/23

Dont 56 salariés sur la base d'une grille en Euro

11 salariés « historique » restants.

La méthode et l'objectif

Le dialogue social comme méthode :

Explorer les résultats de la consultation en ligne

Est-ce votre tendance à l'adoption d'une grille unique en Kenya (shilling) ? Au cas de l'absence d'adoption à quelle grille vous préférez ?



Actuellement, sur 84 salariés de droit local, 69 sont rémunérés en Kes, et 15 en Euros, dont 4 salariés sortant au 31/08/2023. Il restera donc 11 salariés payés en Euros au 31/08/2023. Une réunion d'information a eu lieu avec le personnel, à la suite de laquelle un sondage a été envoyé : 55,1% des répondants est favorable à la mise en place d'une grille en kenyan shilling. Le taux proposé de 127 kes a été majoritairement refusé puisque seuls 24 % des répondants l'a accepté. A noter que ce taux proposé de 127 kes est supérieur au taux moyen constaté des deux dernières années. Cette décision de l'adoption d'une grille en shilling kenyans est justifiée par la nécessité de conformité avec la loi kenyane.

Les recommandations

Les commissions Finances et RH ont fait une recommandation **identique** :

Un taux de conversion de 1 € = 127 Kes pour le passage de la grille salariale en KSH

Rappelons que le budget 2023 a été adopté avec un taux de conversion de 1 € = 123 Kes
Cette recommandation implique un dépassement budgétaire de 2,7 M Kes qu'il faudra financer par des gels budgétaires sur d'autres lignes.

QUOI	QUI	QUAND
Adresser au personnel une note explicative sur les raisons de la réforme	DAF	Fait (26 avril)
Réunion d'information avec le personnel	Direction	Fait (26 Avril)
Consultation en ligne	RH	Fait (26 Mai)
Adresser les avis juridiques de Oraro	RH	Fait (13 juin)
Adoption de la nouvelle grille en KSH	Conseil Administration	Approuvé
Présentation de la nouvelle grille au personnel	Comité de gestion Direction	Vendredi 16 Juin
Rencontres bilatérales avec le personnel	Comité de gestion	19 au 23 juin
Signature des addendums	RH	23 juin au plus tard

Les commissions Finance et RH recommandent d'adopter le taux de conversion de la grille euro en kenyan shilling de 127, ce qui va générer un dépassement budgétaire de 2,7 mios KES qu'il faudra financer sur d'autres lignes. Le DAF fera des propositions.

Les recrutements ne seront pas stoppés surtout s'il s'agit de remplacements, mais le remplaçant devra être payé soit moins, soit la même chose que le staff partant, sauf quelques exceptions. (cf. agrégés)

Le calendrier de la réforme de la grille salariale :

La **note explicative** à tout le personnel a été envoyée le **24 avril 2023**. La **réunion de tout le staff** a eu lieu le **27 avril 2023**, le **sondage** à tout le personnel envoyé le **15 mai** et le partage de **l'opinion légale** d'Oraro ainsi que les résultats du sondage ont été envoyés le **13 juin**.

L'adoption de la nouvelle grille salariale par le CA se fait aujourd'hui et la présentation au personnel le 16 juin. Les rencontres bilatérales ou en groupe entre le personnel et l'employeur (CG) se feront sur demande des employés, dans la semaine du 19 au 23 juin. Les signatures des addendum sont attendues pour le 23 juin au plus tard pour que cela se reflète sur les payroll de juin.

Discussions :

Que se passe-t-il si le staff refuse de signer ? On va suivre les recommandations du Cabinet ORARO, donc parler de séparation à l'amiable avec les employés, incluant le package d'avantages tel que prévu dans le manuel RH. Des rencontres vont avoir lieu afin d'arriver à un accord et de ne se séparer de personne. Il faut essayer de faire comprendre au staff qu'un des avantages est d'avoir un salaire plus stable. Une fois la grille adoptée en KES, des négociations pourront être entamées en 2025 pour une revalorisation salariale tenant compte du coût de la vie.

Q staff rep: Pourquoi le taux de 127 alors que le sondage a montré que la majorité des staffs qui ont répondu ont refusé le taux de 127 ?

Pour le trésorier, la recommandation du Comité de gestion était de rester au taux de 123, taux utilisé pour le budget 2023, donc 127 est déjà une concession. Actuellement, le Lycée n'a pas de capacité d'emprunt pour payer les salaires et ne peut pas dépenser plus que ce qu'il a. Le taux de 127 vise à garantir l'équilibre budgétaire. Les employés sont libres d'accepter ou de refuser l'offre. Le management compte sur le personnel pour tenir compte de l'intérêt général de l'établissement et de sa situation actuelle. Le taux de 127 n'était pas défini au moment de l'enquête, mais l'accord est tombé après l'envoi de l'enquête, suite à des discussions entre board et direction.

A noter que le taux de 127 va également être appliqué pour les frais de scolarité à proposer aux parents pour le paiement annuel des frais de scolarité, en avance.

Q. staff rep : Le staff a le sentiment de ne pas être entendu et doit faire face au renchérissement de la vie. Dans l'opinion du cabinet légal, la notion de consensus ressort clairement. La non signature des addendums présentés au personnel, ne garantit pas à la direction le droit de licencier le personnel.

Q du CCFE : Tout en comprenant la situation, il est étonné de l'application d'un taux fixe, comme addendum à un contrat, qui va rester pour plusieurs années, ce qui sera décorrélé des évolutions économiques annuelle. Le taux de change est un élément d'un tout, donc ne serait-il pas mieux de proposer un taux moyen pour l'année N, calculé sur l'année N-1

Le Trésorier : Nous sommes actuellement en dehors de la loi au Kenya, car la grille des salaires doit être en KES et non pas en Euro. Il n'y aura plus de référence à l'Euro.

DAF : On ne devrait même pas parler de taux de change car la future grille est en Kenyan shillings. Mais comme la grille était en Euros, on doit la convertir en Kes. À la fin de l'année 2022, le taux était de 119, mais le taux moyen de l'année était de 123, raison pour laquelle le budget 2023 s'est basé sur ce taux. Mais cette discussion sur le taux ne sera faite qu'une seule fois. Ensuite on ne parlera plus de conversion, mais d'une évolution des salaires.

CCFE : Reste la question de savoir comment faire pour mettre un terme aux contrats qui ont été signés. L'argument légal est clair mais d'un autre côté, comment faire pour licencier des gens qui ne signeraient pas d'addendum à leur contrat ?

Effectivement on a proposé des options illégales comme d'être payé en euros, mais il ne s'agit pas d'un licenciement mais d'une séparation à l'amiable.

Proposition de revalorisation des salaires les plus bas

En Mai 2023, 84 salariés en droit local :

84 salariés rémunérés en Ksh, dont 13 rémunérés sur la base d'une grille en KSH

Il s'agit des salariés rémunérés en grille K et L. Il s'agit actuellement de 13 personnes, dont 7 ATSEM, 3 accueillantes et 3 laborantins.

Le coût chargé de ces 13 personnes est de Ksh 1.250.301 en Mai 2023.

Leur salaire respectif exprimé en Ksh, n'a pas évolué depuis septembre 2021. En revanche, ils ont subi de plein fouet l'inflation locale (+ 9.18% de septembre 2021 à septembre 2022 et + 8.03% depuis janvier 2023).

Les aides maternelles ont déposé, le 17 novembre 2022, une demande de revalorisation de leurs salaires (sans préciser un montant ou %).

Les commissions Finance et RH proposent une revalorisation exceptionnelle de 15% des personnels en grille K et L.

Cela représente un effort de 194 K Kes par mois, soit 1,4 M Kes d'ici à fin décembre 2023.

Pour les plus bas salaires, 13 employés des grilles K et L sont déjà payés avec une grille en KES et leurs salaires en Kes n'ont pas été augmentés depuis septembre 2021 donc ils sont touchés de plein fouet par l'inflation. Les Aides maternelles (ATSEM) ont déposé en novembre 2022 une demande de revalorisation.

La mesure recommandée par les Commissions Finance et RH est de proposer une augmentation exceptionnelle et unique de 15% qui représenterait un effort de 194K Kes/mois donc un total de 1,4 mios Kes d'ici à fin décembre 2023, à rajouter au dépassement budgétaire. Preuve qu'une négociation est possible.

4.7. La Convention AEFÉ-APE :

LES ENJEUX DE LA NOUVELLE CONVENTION

- Honnêtement de la dernière convention comprenant les enjeux liés au statut du LEED.
- La dernière convention a été signée le 18 septembre 2018 pour une durée de 3 ans.
- La nouvelle version proposée à la signature du Comité de gestion consiste en :
 - Une reprise des clauses de la dernière convention
 - Une précision sur les remontées annuelles à l'AEFE (explication FR, PPC...)
 - Une proposition de délégation de compétence au profit de la direction

LE DELEGATION DE COMPETENCE
SECURITE - CONFIANCE - CONTRÔLE

Le principe de cette délégation est inscrit dans la convention signée en 2018, dans son article 2 :

- Le chef d'établissement assure par délégation de l'organisme gestionnaire de son fonctionnement de l'établissement sur le plan matériel, humain, immobilier et financier » [...]
- La nature et l'étendue de ses délégations de signature en matière de gestion accordées par l'organisme gestionnaire au chef d'établissement [...] sont précisées par écrit par l'organisme gestionnaire.

L'acte est de nature opportuniste pour répondre dans l'article 16 relatif aux dispositions financières, la mention suivante :

- En tout qu'organisme gestionnaire, l'attribution des Prestations d'Intérêt Public est confiée au Chef d'établissement, ou à son délégataire, à moins que l'organisme gestionnaire n'ait délégué ses compétences au Comité d'Administration ».

Conformément au statut conventionné du Lycée, il existe une convention entre l'AEFE et l'APE signée le 18/09/2018 pour une durée de 5 ans. Elle doit donc être renouvelée au plus tard au 18 septembre 2023. Une nouvelle version a été proposée, comprenant une reprise des clauses de l'ancienne, en y ajoutant des précisions quant aux remontées dues à l'AEFE (PRR, PSC...), ainsi qu'une annexe proposant une délégation de compétences au profit de la direction, afin de mettre plus de fluidité sur une base de confiance et de contrôle.

Le principe de délégation existe déjà dans l'Article 5 de la présente convention, il s'agirait de préciser dans l'article 16 que l'APE : « délègue ses prérogatives au chef d'établissement, à travers une délégation de pouvoir et de signature qui sera votée en Conseil d'Administration ».

L'annexe fixerait des **enveloppes budgétaires** accordées au chef d'établissement et libre d'emploi, qui viseraient :

- la maintenance, l'équipement, les projets pédagogiques, les recrutements,
- un plafond en terme d'ETP et de masse salariale à respecter
- le respect des principes de bonne gestion : mise en concurrence systématique, pluralité des panels et le fait de rendre compte systématiquement au Conseil d'Administration.

Des garde-fous seraient mis en place sous forme de mesures de contrôle *a posteriori* pour les **crédits de fonctionnement**. En ce qui concerne l'engagement des **crédits d'investissement**, le contrôle devra se faire *a priori*, comme cela est prévu par la convention, avec discussion et autorisation préalable du Conseil d'Administration. Le DAF a rédigé une proposition qui devra être étudiée par le Comité de gestion et finalisée pour signature au plus tard au 18 septembre.

Pour le trésorier, c'est un grand changement conceptuel qui va dans la bonne direction. Cependant, jusque-là, il était clair que le chef d'établissement prenait en charge la partie pédagogique seulement.

Le DAF souligne que la phrase suivante se trouve dans toutes les conventions des écoles conventionnées : « **Le chef d'établissement assure par délégation de l'organisme gestionnaire le bon fonctionnement de l'établissement sur le plan matériel, humain, immobilier et financier** ». [...]

Ce qui veut dire qu'il a la responsabilité de l'établissement par délégation, avec des adjoints (Directrice, DAF et Proviseur adjoint) mais que la responsabilité en droit local incombe aux représentants de l'APE (Président, Vice-président et Trésorier). Dans le cas d'un litige, c'est toujours la présidente /vice-présidente qui devraient aller au tribunal.

Le trésorier demande du temps pour relecture des propositions mais aussi pour en inclure d'autres, comme par exemple, l'implication du Comité de Gestion dans le recrutement de la direction, qui se fait actuellement seulement par l'AEFE. Le minimum serait que les « actionnaires » (les parents) soient informés et prennent part au recrutement des membres de la direction.

La présidente pourrait avoir l'opportunité de rencontrer la direction de l'AEFE durant l'AG de la FAPEE qui aura lieu le 30 juin à Paris.

La discussion se focalise sur la faisabilité d'impliquer le Comité de gestion, du moins pour prendre un avis consultatif, lors du recrutement des 3 postes de direction de l'AEFE : Proviseur/Directeur/ DAF. Cela pourrait avoir lieu soit au niveau initial (short listing), soit lorsque l'Ambassade doit donner son avis. L'avis serait rendu après consultation avec le CG.

Cela pourrait s'inscrire comme une bonne pratique, dans le cas où l'inscription dans la convention pose problème.

Une autre proposition est que les Comités de Gestion de la région (Rwanda, Tanzanie, ...) puissent régulièrement interagir et partager des bonnes pratiques entre eux (mailing list / forum...). A noter que le CG du Rwanda vient d'obtenir un PGE de l'AEFE pour l'agrandissement de son établissement. La FAPEE peut aussi être contactée pour l'échange de bonnes pratiques entre établissements conventionnés au-delà de la région.

A clarifier aussi avec l'AEFE : Comment les Conseillers Consulaires des Français de l'Étranger participent aux différents dispositifs de pilotage des établissements des pays qu'ils représentent ? Actuellement ils ne sont pas systématiquement invités aux Conseils d'Administration ou Conseils d'Établissement et leur voix est consultative.

4.7. La Convention d'Occupation Précaire (COP)

LES ENJEUX DE LA NOUVELLE CONVENTION

Contexte :
Le terrain sur lequel le LEFD a été construit sur un terrain appartenant à l'Etat qui avait été loué dans les 90's par le groupe français TOTAL.

Enjeux :
La dernière convention a été signée le 29 août 2009 et prendra effet le 1er juin de la même année.
Branche pour 3 ans «ils concernait un gel exceptionnel du loyer fixé alors à Ksh. 2.541.000 (annuel)»
Elle doit être renouvelée à la prochaine session intergouvernementale CIME à Paris à la fin juillet 2023.

Révisions de loyer :

- Prolongation de cette COP pour cinq ans (au lieu de 3 ans)
- Réévaluation loyer de 7% (soit Ksh. 1.717.870)



Le terrain sur lequel se trouve l'école appartient à l'État français, qui le loue pour une somme symbolique. La précédente COP avait été signée pour une période de 3 ans et incluait un gel du loyer annuel fixé à 2,541,000 kes. La proposition de renouvellement veut inclure une augmentation de 7%, que la Commission Finance a proposé d'arrondir à 2,7 mios par an et pour une durée de 5 ans. Il n'y a pas d'objection à cette proposition du côté de l'Ambassade et de Paris.

4.8. Mesures incitatives pour le paiement annuel des frais de scolarité



L'École a besoin d'Euros notamment pour payer les factures AEFE et SOFIP. Nous devons donc contrôler les recettes en Euros, sachant que les frais de scolarité sont actuellement exprimés en KES. Nous ne pouvons plus dépendre d'un taux de change.

L'effet de la dévaluation du KES par rapport à l'Euro au cours de l'année scolaire 2022-2023 a eu pour conséquence, qu'un certain nombre de parents qui avait payé le 1^{er} trimestre en Euros a opté pour un paiement en Kes. L'exemple montre l'influence du taux de change sur les frais de scolarité, en ayant passé d'un taux de 123 kes pour 1 Euro, utilisé en début d'année scolaire, à un taux actuel de 149 kes : 17,4% de moins pour les frais de scolarité en maternelles et - 12,5% pour le primaire et le collège.

Une augmentation de 6% a été votée en AG de décembre 2022. Si nous facturons les parents avec le taux actuel au CKB, la hausse sera effacée et les frais de scolarité seront moins élevés qu'en 2022.

La proposition serait d'utiliser le même taux de 127kes/1Euro que pour la grille des salaires, ce qui réduirait les pertes dues au taux de change. De plus pour que le Lycée s'assure d'avoir 1,2 mio d'euros par an pour payer l'AEFE et le SOFIP, il faut inciter les parents qui le peuvent à payer en Euros, en proposant : 15% de réduction pour le paiement annuel des frais de scolarité avant fin août et 5% de réduction pour paiement avant fin septembre, ceci afin d'éviter que les parents choisissent de changer leurs euros en Kes et paient en Kes au lieu de l'Euro.

Une communication explicative doit être envoyée aux parents, **avant la fin du mois de juin**, afin de leur expliquer que ces mesures visent à assurer l'équilibre budgétaire général.

Ce sera l'occasion d'en parler lors de l'AG du 26 juin et la facturation sera disponible la 1ere semaine de juillet.

Ci-dessous, la diapositive montre les encaissements du Lycée reçus dans les différentes monnaies :

Près de 600 mios de kes / 1,3 mios en Euros et 393 k USD .

Bilan	
Prise en compte de l'impact de l'inflation	
Monnaie: Kenyan Shilling (KES)	
Bilan au 31/05/2023	
Montant en KES	
CASH	400,000,000
BANK	200,000,000
RECEIVABLES	200,000,000
PAYABLES	200,000,000
TOTAL	600,000,000
Montant en EUR	
TOTAL	1,300,000
Montant en USD	
TOTAL	393,000

Le Lycée n'a pas de problème de devises, mais les problèmes étaient les dépenses des salaires en Euros, non prévues et maintenant déclarées non conformes avec le cadre légal du Kenya.

Le Conseil d'Administration décide de passer aux votes :

Votes :

Le Conseil d'Administration valide les recommandations des Commissions Ressources Humaines et Finance, c'est-à-dire :

1. Adopter une grille salariale unique en kenyan shilling en utilisant un taux de change de 127 kes pour 1 Euro : par 7 votes en faveur sur 7.
2. Augmenter de 15% les salaires les plus bas, se trouvant en catégorie K et L (13 staff) : par 7 votes en faveur sur 7.
3. Payer au 30 juin les 60% de pénalités de la dette KRA, correspondant à ksh 7,086,219 : par 7 votes en faveur sur 7.
4. Augmenter de 7% le loyer annuel du terrain payé par le LFDD à l'Ambassade, arrondi à 2,7 mios kes : par 7 votes en faveur sur 7.
5. Mettre en œuvre les mesures incitatives pour le paiement annuel des frais de scolarité en Euros, en utilisant un taux de change de 127 et en offrant une réduction de 15 % pour paiement annuel reçu avant le 31 aout et de 5% pour paiement annuel reçu avant le 30 septembre : par 7 votes en faveur sur 7.

Le Conseil d'Administration valide les recommandations de la Commission Ressources Humaines pour lesquelles des notes ont été envoyées, c'est à dire :

6. Le passage en CDD2 pour 4 staffs , 7 votes en faveur sur 7
9. Le passage en CDI pour 1 staff, par 7 votes en faveur sur 7
11. L'extension de la période d'essai au 8/09/2023 pour deux staffs recrutés le 15 mai 2023, par 7 votes en faveur sur 7
12. Le paiement des indemnités de déplacement en cas de congé annuel doit être effectué après les 12 premiers mois du 1^{er} contrat de travail, puis au pro rata, chaque mois, par 7 votes en faveur sur 7.

13. L'attribution d'un bonus exceptionnel de 100,000 kes pour 1 staff

Sur le principe, le CA recommande de ne voter que sur les sujets pour lesquels le CA a reçu des notes d'aide à la décision.

Les recommandations de la Commission Ressources Humaines non supportées par des notes seront votées par voie électronique sur réception des notes d'aide à la décision. Il s'agit de recrutements sans note ou non encore finalisés, de l'attribution des bourses et de situations particulières.

Le CA parle de deux situations particulières pour lesquelles des notes doivent être faites.

La vice-présidente propose de clôturer la réunion sans passer en revue les actualités des autres commissions.

La chargée de mission souligne que malheureusement la qualité des recommandations et notes d'aide à la décision discutées en Commission Maintenance n'ont pas permis de soumettre des sujets pour vote en CA, sujets pourtant importants comme certains travaux de rénovation à faire pendant les vacances et l'acquisition d'une nouvelle chambre froide.

A noter que le membre du board chargé de la Commission Maintenance part du Kenya et doit être remplacé.

Questions diverses (AoB) :

Le COCAC parle du déjeuner qu'il aura le 17 juillet avec Mme Sonia HARMAND, archéologue, qui était venu faire une conférence au Lycée. Une exposition permanente se trouve maintenant à Turkana et elle serait d'accord que cette exposition permanente en 3 langues (anglais/français/swahili) soit accueillie par le Lycée par exemple sur les murs externes et internes de l'amphithéâtre. La France compte actuellement 5 missions archéologiques au Kenya, et certains d'entre eux pourraient faire des conférences au Lycée ou intervenir dans différentes classes, ou des visites des réserves du Musée national du Kenya qui ne sont pas publiques. Le COCAC invite les membres du Comité de Gestion à participer à ce déjeuner.

La présidente de séance remercie tous les participants et clôture la séance.

La réunion s'est terminée à 12h30